

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE****Séance du 17/07/2023****OBJET : Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 22****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 11/07/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

**Procurations :**

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT « ...Le conseil municipal se réunit et délibère à la Mairie de la Commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la Commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre dans les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Compte tenu des possibilités qu'offre cette nouvelle salle en matière d'espaces et d'accessibilités au PMR, il convient de définir définitivement la salle située au 170 rue de Verdun à ANSE comme lieu habituel des conseils municipaux.

Monsieur le Maire ajoute que nous avons eu en parallèle la validation du Tribunal judiciaire de Villefranche sur Saône en date du 06 juillet 2023 pour le changement de lieu identique de la salle des mariages.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **ACCEPTÉ** le changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux dans la salle située au 170 rue de Verdun à ANSE

2°) **CHARGÉ** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

